

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Nombre de conseillers : 11
- En exercice : 10
- En présence : 6
- Votants : 6

L'an deux mille vingt-cinq le mercredi vingt-cinq juin à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué selon les termes de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, s'est réuni à la mairie en séance publique au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M MONTAGNÉ Christian, maire de Cuq.

- Présents : Mrs Christian MONTAGNÉ, André DURAND, Alain MASSOUTIER, Jean-François BIALADE, Antoine CAILLEAU et MME Carole BONNAFOUS
- Absents excusés : Mrs Florent CELARIES, Loic CERISIER, Bernard SEGUIER et MME Céline FOURNIER

Objet :

- **Délibération donnant avis sur le projet éolien de Cuq Servies II, projet de remplacement du parc éolien en exploitation de Cuq et Serviès**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la note explicative de synthèse fournie avec la convocation des membres du conseil municipal, conformément à l'article L.2121-12 du CGCT,

Vu l'article R181-38 du code de l'environnement,

Vu le courrier en date du 20 juin 2025 de la Préfecture relatif à l'ouverture de la consultation du public du projet éolien de Cuq et Serviès II,

Vu la loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte,

Vu les pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale déposées par la CPENR de Cuq Servies II ;

Vu l'exposé en date du 25 juin 2025 par lequel de Monsieur le Maire énonce que :

- La société CPENR de Cuq Serviès II a déposé le 11 avril 2025 un dossier de demande d'autorisation environnementale pour un projet de remplacement du parc éolien actuellement en exploitation sur une partie du territoire communale
- Le parc actuellement en exploitation arrivera en fin de vie dans les prochaines années
- Ce parc apporte des retombées économiques pour la commune depuis sa mise en service en 2009
- Le projet de la CPENR de Cuq Servies II permettra de pérenniser ces retombées pour la commune
- Le projet prévoit par ailleurs une mesure d'accompagnement qui bénéficiera à la commune
- Le projet prévoit la mise en place de mesure en faveur de la biodiversité lui permettant d'avoir des impacts non significatifs
- Le projet prévoit des mesures de réduction des émissions sonores

Considérant que le projet porté par la société CPENR DE CUQ SERVIES II, 1 rue de la Soufflerie à Toulouse, rentre dans le cadre des orientations gouvernementales en matière de développement des énergies renouvelables.

Considérant que le projet peut constituer un élément positif dans le développement de la commune, notamment l'intérêt qu'il représente en matière de développement local et de ressources potentielles,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, DECIDE DE : DONNER UN AVIS FAVORABLE AU PROJET

Fait et délibéré en séance, affiché, publié et rendu exécutoire, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

6 VOIX POUR (Mrs. Christian MONTAGNÉ, André DURAND, Alain MASSOUTIER, Jean-François BIALADE, Antoine CAILLEAU et MME Carole BONNAFOUS)

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits à Cuq
Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Christian MONTAGNÉ

